

Image not found or type unknown



Régularisation par le travail

Par **okoko**, le **15/08/2013** à **01:29**

Bonjour,

Je suis en france depuis 2005 et, après avoir obtenu un premier recépissé, j'ai réussi à créer une entreprise qui fait dans l'import-export. Malheureusement, après cette création, le séjour ne m'a pas été accordé.

Suite à la circulaire VALLS j'ai réintroduit une autre demande en y joignant mon K-BIS + les statuts de mon entreprise en lieu et place de la promesse d'embauche exigée. Alors serait-il possible pour moi d'être régularisé sur cette base ? **merci**